

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h  
260, rue Elgar**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère de la ville  
M. Sterling Downey, conseiller de la ville  
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Céline-Audrey Beauregard, conseillère d'arrondissement  
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim  
M<sup>me</sup> Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics  
M. Marc Rouleau, directeur du développement du territoire et des études techniques  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M<sup>me</sup> Diane Vallée, directrice de projet  
M<sup>me</sup> Geneviève Legault, SPVM, poste de quartier n° 16  
M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h à 19 h 14.

---

**Présentation sur la sécurité publique – poste de quartier n° 16**

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, Mme Geneviève Legault, commandante du poste de quartier n° 16 du Service de police de la Ville de Montréal fait une présentation sur l'état de la situation en ce qui a trait à la sécurité publique sur le territoire de l'arrondissement au cours de la période s'étendant de 19 h 14 à 19 h 25.

---

## CA22 210122

### Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 juin 2022 sous réserve d'y retrancher le point n° 20.05 intitulé : « Accorder un contrat à l'entreprise *Urbex Construction Inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de réfection des surfaces de jeux du Parc Willibrord, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 309 505,73 \$, toutes taxes incluses (contrat : 260 852,75 \$; contingences : 39 127,91 \$ et incidences : 9 525,07 \$) - Appel d'offres public S22-015 – (2 soumissionnaires). (1228753002) ».

10.03

---

## CA22 210123

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2022 à 19 h

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2022, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

### Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 27 à 19 h 45.

10.05

---

### Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 45 à 21 h 04 en ce qui a trait aux questions du public et de 21 h 04 à 21 h 42 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de 14 personnes posent une question en direct au conseil et 17 questions écrites sont lues.

10.06

## CA22 210124

### Résolution demandant aux partis politiques provinciaux de s'engager à la construction d'une troisième école primaire et d'une école secondaire à L'Île-des-Sœurs d'ici 2023

Attendu que l'instruction des enfants est un droit et une obligation légale au Québec, et ce, de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans;

Attendu que nos enfants constituent l'avenir de la nation québécoise, que l'éducation nous garantit un meilleur avenir collectif et qu'il importe de s'assurer du développement optimal de chacun de nos enfants;

Attendu que les écoles de quartier constituent des infrastructures à effet structurant, assurant ainsi un milieu de vie sécurisant et favorisant le développement et la cohésion sociale;

Attendu que L'Île-des-Sœurs compte deux écoles primaires ainsi qu'une annexe sans gymnase dans une tour à bureaux en bordure d'autoroute, une situation temporaire loin d'être optimale qui perdure depuis trois ans;

Attendu que le *Programme particulier d'urbanisme de la partie nord de L'Île-des-Sœurs* prévoit l'ajout de près de 3 000 unités d'habitation au cours de la prochaine décennie;

Attendu que la *Congrégation de Notre-Dame* a vendu le territoire de L'Île-des-Sœurs à *Home & Mortgage Corporation Ltd* (Proment) en 1956, la Ville de Verdun devenu arrondissement de la Ville de Montréal en 2002 ayant par la suite dû négocier des parcelles, notamment pour les rues, parcs et espaces collectifs, mais ne possédant aucun terrain pour la construction d'une école;

Attendu que la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures* (2020, chapitre 27), mieux connue sous le vocable de « Projet de loi n° 66 », prévoit l'accélération des projets d'écoles primaires et secondaires à L'Île-des-Sœurs;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de demander à toutes les candidates et tous les candidats à l'élection provinciale d'octobre 2022 dans la circonscription de Verdun de s'engager à faire de l'acquisition d'un terrain à L'Île-des-Sœurs, afin d'y construire une école primaire et une école secondaire, la priorité de leur mandat.

12.01

---

## CA22 210125

### Résolution relative au processus de certification collectivité VÉLOSYMPATHIQUE

Considérant que le conseil a la volonté de mettre en oeuvre le *Plan stratégique Montréal 2030*, le *Plan de développement stratégique de Verdun 2025*, le *Plan climat Montréal* et les engagements de la ville en matière de transition écologique;

Considérant la volonté de l'arrondissement d'encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers et d'ajouter de nouvelles options de mobilité;

Considérant que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire les gaz à effet de serre;

Considérant que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

Considérant que la reconnaissance d'un arrondissement pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables pour l'économie et pour la qualité de vie de ses résidents;

Considérant les nombreux investissements de la ville de Montréal et de l'arrondissement de Verdun visant à améliorer leur réseau cyclable;

Considérant l'intention du conseil :

- d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire;
- de développer le réseau cyclable utilitaire et récréatif;
- de sécuriser les axes cyclables existants;
- d'améliorer les liens cyclables avec les autres arrondissements;

Considérant que *Vélo Québec* accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement VÉLOSYMPATHIQUE;

Considérant que le programme de certification VÉLOSYMPATHIQUE permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer.

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que l'arrondissement Verdun s'engage à entreprendre le processus de certification collectivité VÉLOSYMPATHIQUE.

12.02

---

## CA22 210126

**Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise *FNX-Innov inc.* ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans la partie de la rue Osborne comprise entre les rues de Verdun et Beurling / Dépense totale de 256 252,26 \$, contingences et taxes comprises / Appel d'offres public S22-011 - (3 soumissionnaires). (1226730001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 256 252,26 \$, contingences et taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *FNX-Innov inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans la partie de la rue Osborne comprise entre les rues de Verdun et Beurling dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 252,26 \$, taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S22-011;
3. d'autoriser une dépense de 23 295,66 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de *FNX-Innov inc.*;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense devant être assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.01 1226730001

---

### CA22 210127

**Accorder un contrat à l'entreprise *Excavations Darche inc.* ayant pour objet l'exécution de travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc, d'égout et d'éclairage dans la partie de la rue Osborne comprise entre les rues de Verdun et Beurling, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 9 514 385,09 \$ (Contrat : 9 304 062,02 \$ et incidences : 210 323,07 \$) toutes taxes comprises. / Appel d'offre public S22-001 - 3 soumissionnaires. (1226730002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 9 514 385,09 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Excavations Darche inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc, d'égout et d'éclairage de la partie de la rue Osborne comprise entre les rues de Verdun et Beurling, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 304 062,02 \$, taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public no S22-001;
3. d'autoriser une dépense de 845 823,82 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 210 323,07 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Excavations Darche inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense devant être assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.02 1226730002

---

### CA22 210128

**Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023. / Autoriser une dépense maximale de 257 902,72 \$ (toutes taxes comprises). (1222198002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 257 902,72 \$ pour un service de gardiennage d'une durée d'un an;

2. de conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* au montant de 257 902,72 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1222198002

---

### **CA22 210129**

**Accorder un contrat à l'entreprise *Construction Viatek inc.* ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 130 376,13 \$, toutes taxes comprises (21 729,36 \$ contingences) pour l'année 2022 / Appel d'offres public S22-012 (5 soumissionnaires). (1229128003)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 130 376,13 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à l'entreprise *Construction Viatek inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet l'exécution de travaux de construction de dos d'âne à divers endroits dans l'arrondissement de Verdun en considération de la somme maximale de 108 646,78 \$, toutes taxes comprises, et ce conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S22-012;
3. d'autoriser une dépense de 21 729,36 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

20.04 1229128003

---

### **CA22 210130**

**Accorder à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) une subvention au montant maximal de 419 750 \$ pour la piétonnisation de la rue Wellington 2022 et approuver un projet de convention à cet effet. (1226811004)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder à la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) une subvention au montant maximal de 419 750 \$ pour la piétonnisation de la rue Wellington 2022, et ce, en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2022)* (RCA22 210001) et de l'ordonnance numéro OCA22 2100022;

2. d'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Verdun et la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) à cet effet.

20.06 1226811004

---

### CA22 210131

**Accorder un contrat à l'entreprise *Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 735 314,48 \$ (contrat : 628 021,85 \$; contingences : 62 802,18 \$ et incidences : 44 490,45 \$) toutes taxes comprises - Appel d'offres public S22-003 - Quatre (4) soumissionnaires. (1229127003)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 735 314,48 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Aménagement De Sousa (4042077 Canada inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 690 824,03 \$, taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S22-003;
3. d'autoriser une dépense de 62 802,18 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 44 490,45 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Aménagement De Sousa (4042077 Canada inc.)*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.07 1229127003

---

### CA22 21 0132

**Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 200 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) afin de permettre l'embauche de 2 étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Verdun, durant l'été 2022. (1222198003)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 3 200 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) dans le but de permettre l'embauche de

deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « *La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de Verdun durant l'été 2022;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.08 1222198003

---

#### **CA22 210133**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2022. (1228225014)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'avril 2022.

30.01 1228225014

---

#### **CA22 210134**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'avril 2022. (1228225015)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'avril 2022.

30.02 1228225015

---

#### **CA22 210135**

**Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'avril 2022. (1228225016)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'avril 2022 par la Direction des



services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1228225016

---

#### **CA22 210136**

**Approuver la répartition du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Verdun établi à 1 780 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2021, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal. (1228286002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver l'affectation de la somme de 1 780 000 \$ provenant du surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Verdun conformément aux informations présentées dans l'intervention financière.

30.04 1228286002

---

#### **CA22 210137**

**Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (RCA22 210003)* afin de modifier les dispositions relatives aux constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. (1229198002)**

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA22 210108, adopté le *Second projet règlement modifiant le Règlement de zonage (RCA22 2100032P2)*;

Attendu qu'un avis public annonçant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été donné par l'arrondissement le 9 mai 2022;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (RCA22 210003)*.

40.01 1229198002

---

## CA22 210138

**Adoption, sans changement, du *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-127P2)* afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun. (1225291003)**

Vu l'avis de motion donné du « *Règlement modifiant le Règlement de zonage* » afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun par la conseillère Kaïla A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage* » afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun; par la conseillère Kaïla A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2022;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution n° CA22 210110, adopté le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun (1700-127P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 mai 2022;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions relatives au remplacement des commerces de la classe d'usages c1 situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment adjacent à la rue de Verdun (1700-127P2)*.

40.02 1225291003

---

## CA22 210139

**Adoption en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, d'une résolution afin de permettre la transformation d'un bâtiment mixte de 3 étages et de 2 logements visant à aménager 4 logements, situé au 4830, rue de Verdun. (1225291001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)*, une résolution afin de permettre la transformation d'un bâtiment mixte de 3 étages et de 2 logements visant à aménager 4 logements, situé au 4830, rue de Verdun.

## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 185 196 illustré à l'annexe A déposée en pièce jointe au présent sommaire.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la transformation et l'occupation du bâtiment existant de 3 étages sont autorisées, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 36.3 du *Règlement de zonage* (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis de transformation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, d'une somme de 5 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la transformation du bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

## **SECTION IV**

### **CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION DU BÂTIMENT**

5. Malgré l'article 36.3 du *Règlement de zonage* (1700), la transformation des logements situés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages est autorisée afin de créer 4 nouveaux logements. Au minimum, 2 logements doivent avoir une superficie minimale de 60 mètres carrés.

6. Le rez-de-chaussée existant doit être occupé à des fins commerciales. Des logements peuvent être ajoutés à l'arrière des établissements commerciaux existants, advenant une nouvelle transformation du bâtiment.

7. L'accès aux établissements commerciaux du rez-de-chaussée doit être modifié de manière à comporter une pente maximale de 1 : 10, mesurée entre le niveau du trottoir sur la rue de Verdun et le niveau du plancher de chacun des établissements commerciaux.

## **SECTION V**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

8. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

---

## **Annexe A**

Plan de l'immeuble estampillé en date du 15 mars 2022 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET).

---

**CA22 210140**

**Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1224637007)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Fête de fin d'année 2022	<i>École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs</i>	terrains sportifs du parc Arthur-Therrien 3750, boulevard Gaétan-Laberge	vendredi, 17 juin 2022 de 7 h 30 à 15 h
10 ans d'Action Prévention Verdun	<i>Action Prévention Verdun</i>	<i>La Station</i> 201, rue Berlioz	du lundi, 20 juin au jeudi, 23 juin 2022 de 9 h à 21 h
Marathon BougeBouge	<i>BougeBouge Verdun</i>	parc Desmarchais 5200, boulevard LaSalle  extérieur du <i>Quai 5160-Maison de la culture de Verdun</i> 5160, boulevard LaSalle  pistes cyclables et piétonnes	dimanche, 11 septembre 2022 de 5 h à 16 h
Montreal Highland Games	<i>Société Montréalaise des jeux des Highlands</i>	Défilé: départ sur la rue Wellington, coin de la rue Régina (parc des Madelinots) à la droite sur la 2 <sup>e</sup> Avenue à la droite sur la rue de Verdun arrivée au parc du Souvenir  Événement principal: terrain de l' <i>Institut universitaire en santé mentale Douglas</i> 6875, boulevard LaSalle	Défilé: jeudi, 28 juillet 2022 de 18 h 30 à 20 h  Événement principal: dimanche, 31 juillet 2022 de 7 h 30 à 23 h
Fête de quartier	<i>Camp Énergie</i>	parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford	samedi, 27 août 2022 de 10 h à 15 h en cas d'intempéries, remis au 28 août 2022
Épluchette des Pouces Verts	<i>La Société d'horticulture les Pouces verts de Verdun</i>	jardin communautaire Woodland attenant au <i>Centre d'hébergement Manoir-de-Verdun</i> (5500, boulevard LaSalle)	samedi, 20 août 2022 de 11 h à 16 h  en cas d'intempéries, remis au 21 août 2022
Patrouille verte	<i>Maison de l'environnement</i>	dans le secteur de la plage urbaine de Verdun derrière le 4110, boulevard LaSalle  près de la <i>Maison Nivard-De St-Dizier</i> 7244, boulevard LaSalle  parc de l'Honorable-George-O'Reilly 7523, boulevard LaSalle	entre le vendredi 10 juin 2022 au dimanche, 31 juillet 2022 de 9 h à 20 h  en cas d'intempéries, remis au samedi suivant
Journée des peuples autochtones dans le parc	<i>Montréal Autochtone - Native Montreal (Centre de développement communautaire autochtone de Montréal)</i>	parc Arthur-Therrien 3750, boulevard Gaétan-Laberge	mardi, 21 juin 2022 de 14 h à 20 h

Triathlon de Verdun	<i>Triathlon Élite Développement</i>	parc de l'Honorable-George-O'Reilly 7523, boulevard LaSalle	dimanche, 14 août 2022 de 6 h à 16 h
		<i>Natatorium de Verdun</i> (bassins) 6500, boulevard LaSalle	(parcours de la course à vélo, de 6 h à 14 h)
		piste cyclable (boucle du <i>Natatorium de Verdun</i> jusqu'à la rue Woodland, vers l'est)	
Tournoi Point Wish	<i>Fondation Rêves d'enfants</i>	parc Arthur-Therrien 3750, boulevard Gaétan-Laberge	du vendredi 29 juillet 2022, 7 h au dimanche 31 juillet 2022, 23 h 30
Cet été on y va en vélo !	<i>Carrefour jeunesse emploi de Verdun</i>	parc Wilson	entre le jeudi, 30 juin 2022 et le vendredi, 26 août 2022 de 10 h à 17 h
		derrière l' <i>Auditorium de Verdun</i>	
		sur le terrain de la <i>Maison Nivard-De St-Dizier</i>	
		derrière le <i>Natatorium de Verdun</i>	
		près du <i>Quai 5160-Maison de la culture de Verdun</i>	
		parc du Souvenir	
Activité de plantation de la ruelle Godin-Brown	<i>Comité de la ruelle Godin-Brown</i>	ruelle entre les rues Godin et Brown, les rues Bannantyne et Beurling	samedi, 11 juin 2022 de 7 h à 19 h
Cuisine ton quartier	<i>Quand l'Art passe à l'Action (ATSA)</i>	affichage sur lampadaires au parc Arthur-Therrien	de juin 2022 à octobre 2024
Programmation estivale 2022 - Culture et Bibliothèque	<i>Arrondissement de Verdun</i>	divers lieux sur le territoire de l'arrondissement	juin à octobre 2022
Programmation culturelle - piétonisation de la rue Wellington	<i>Arrondissement de Verdun</i> en collaboration avec la <i>Société de développement commercial Wellington</i>	rue Wellington, entre la 6 <sup>e</sup> Avenue et la rue Régina	saison estivale 2022
Distribution des paniers des fermiers de famille	<i>Coopérative de solidarité abondance urbaine solidaire (CAUS)</i>	parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford	tous les jeudi, du 16 juin au 27 octobre de 14 h à 19 h 30

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (RCA21 210018).*

40.04 1224637007

---

## CA22 210141

**Édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2022) (RCA22 210001)* afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2022. (1226811005)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2022)* (RCA22 210001), une ordonnance afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2022.

40.05 1226811005

---

#### **CA22 210142**

**Édicter une ordonnance relative aux travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux afin de permettre la réalisation des travaux intérieurs seulement par l'entrepreneur général *Afcor Construction inc.* en dehors des heures permises par la réglementation. (1211357002)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter une ordonnance ayant pour objet d'autoriser l'entreprise *Afcor construction inc.* à réaliser des travaux de construction intérieurs seulement en dehors des périodes permises par la réglementation, les soirs et fins de semaine, selon l'horaire de travail suivant : du lundi au vendredi, entre 5 h et 21 h et les samedis et dimanches, entre 7 h et 17 h, le tout dans le cadre du projet d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux, situé au 4501, avenue Bannantyne; cette autorisation étant effective du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022 et pourra être révoquée en tout temps sur avis de 48 heures.

40.06 1211357002

---

#### **CA22 210143**

**Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 17 mai 2022 sur le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-127P1)* ainsi que sur la résolution numéro CA22 210114 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 633, rue Strathmore et l'agrandissement du bâtiment situé au 3493, rue de Verdun. (1221908011)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 17 mai 2022 sur le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700-127P1)* ainsi que sur la résolution numéro CA22 210114 tenant lieu de premier projet de résolution adoptée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 633, rue Strathmore et l'agrandissement du bâtiment situé au 3493, rue de Verdun.

60.01 1221908011

---

**CA22 210144**

**Rapport sur l'exercice du droit d'initiative qui avait pour objet l'aménagement d'un espace d'entraînement *Trekfit* au parc J.-Albert-Gariépy. (1221908012)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte des résultats de l'exercice du droit d'initiative qui avait pour objet de demander à l'arrondissement de Verdun de tenir une consultation publique sur l'aménagement d'un espace d'entraînement *Trekfit* au parc J.-Albert-Gariépy, lequel a pris fin le 20 avril 2022.

60.02 1221908012

---

**CA22 210145**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 20 avril au 16 mai 2022. (1221908013)**

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 20 avril au 16 mai 2022.

60.03 1221908013

---

**Communications des conseillers au public**

Aucune intervention n'est faite par les membres du conseil.

70.01

---

**Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

## **Seconde période de questions du public**

La seconde période de questions se tient de 22 h 01 à 22 h 03. Une personne pose alors des questions au conseil.

70.03

---

## **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 22 h 03.

70.04

---

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

---

**MARIO GERBEAU**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**